

Le sous-ministre

Québec, le 30 mai 2014

Madame Chantal Deschamps
Préfète
Municipalité régionale de comté
de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 26 mars 2014, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-01 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération. Ce règlement fait suite au projet de règlement numéro 146-01 et à l'avis gouvernemental qui vous a été transmis le 31 janvier 2014.

Le règlement numéro 146-01 vise à intégrer, au schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération, la cartographie de certaines zones sujettes à des mouvements de terrain situées sur les territoires de la paroisse et de la ville de L'Épiphanie, ainsi que le cadre normatif afférent.

J'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 146-01 respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date de signification du présent avis.

Veillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain Boucher